

Pour diffusion immédiate

Le 28 juin 2007

numéro 07-136

Adoption d'une nouvelle politique de logement social ciblant les personnes ayant des besoins prioritaires

WHITEHORSE – Le ministre responsable de la Société d'habitation du Yukon, M. Jim Kenyon, a eu le plaisir aujourd'hui d'annoncer l'adoption d'une nouvelle politique de logement social ciblant les plus démunis.

Par le passé, l'admissibilité à un logement social se fondait principalement sur le revenu du ménage, lequel devait être en deçà du plafond établi. Dorénavant, l'actif d'un demandeur, soit l'ensemble des biens qu'il possède, ainsi que l'urgence du placement seront pris en considération au moment d'évaluer le dossier. On fera certaines exceptions dans l'application du critère relatif à l'actif, notamment pour les personnes victimes de violence et les personnes âgées qui doivent déménager pour se rapprocher des établissements de santé.

« Ces nouvelles mesures viennent compléter les modifications que nous avons apportées récemment afin de donner priorité aux victimes de violence et de mauvais traitement ainsi qu'aux personnes âgées domiciliées dans les collectivités en région qui doivent déménager pour des raisons de santé », a dit le ministre. « Venir en aide aux personnes les plus désavantagées est pour nous une façon de nous acquitter de notre mandat d'aider les Yukonnais à améliorer leur qualité de vie. »

Pour être admissibles au Programme de logement social, les demandeurs devront avoir le statut de résident du Yukon et prouver que le revenu du ménage est en deçà du plafond établi et que leur actif n'excède pas 100 000 \$.

« Cette nouvelle politique permettra à la Société d'habitation du Yukon de s'assurer que la priorité est donnée aux personnes qui ont le plus besoin d'un logement social », a dit le président du conseil d'administration de la SHY, Rudy Couture. « Le nombre d'unités de logement social est limité; il importe donc que nous les attribuions aux personnes dont les besoins sont plus pressants. »

Les nouveaux critères d'admissibilité au Programme de logement social sont entrés en vigueur le 1^{er} juin.

-30-

Renseignements :

Roxanne Vallevand

Communications

Conseil des ministres

867-633-7949

roxanne.vallevand@gov.yk.ca

Nathalie Harwood

Communications

Services aux collectivités

867- 667-5075

nathalie.harwood@gov.yk.ca